

académie Lyon

RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Lyon le 23 janvier 2017

La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes Rectrice de l'académie de Lyon Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des collèges et des lycées professionnels de l'académie de Lyon

s/c de Madame l'inspectrice d'académie, Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de l'Ain, de la Loire et du Rhône

### Rectorat

Objet : préparation et organisation de l'épreuve orale du DNB - session 2017

IA-IPR

Références :

Affaire suivie par Dominique TERRY IA-IPR éducation musicale Téléphone 04 72 80 63 38 06 69 93 37 34 Courriel

Dominique.terry@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227

69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Direction des examens et concours (DEC)

> Affaire suivie par Geneviève Perrier Téléphone 04 72 80 61 83 Télécopie 04 72 80 68 11 Courriel Dec8@ac-lyon.fr

94 rue Hénon BP 64571 69244 Lyon CEDEX 04

www.ac-lyon.fr

Arrêté du 31 décembre 2015 – J.O. du 3 janvier 2016 – DNB – modalités d'attribution Arrêté du 10 octobre 2016 – J.O. du 29 octobre 2016 – DNB – adaptation et dispense... Note de service - B.O. n° 2016-063 du 6 avril 2016 – DNB – modalités d'attribution 2017 Note ministérielle du 15 décembre 2016 - cadrage de la session 2017 du DNB.

Le nouveau DNB comprend une épreuve orale de soutenance de projet qui permet d'apprécier l'aptitude du candidat à maîtriser de nouvelles compétences, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel (expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie). Il ne s'agit pas de porter un jugement sur le projet lui-même, mais d'apprécier la capacité du candidat à le conduire et le présenter à l'oral. La présente note détaille les modalités de cette épreuve.

# Une épreuve orale qui concerne tous les élèves

Tous les élèves se produisent à l'oral devant un jury, qu'ils soient inscrits en troisième générale, en troisième prépa-pro ou en candidats libres.

# Cas particuliers:

1. Pour les candidats en situation de handicap ou présentant des besoins éducatifs particuliers, des adaptations sont obtenues selon les modalités propres à toute situation d'examen. Le bureau DEC 8 est en charge de l'instruction des demandes d'aménagement formulées par ces candidats; la procédure est détaillée dans la circulaire académique du 7 octobre 2016. Il s'agit des élèves en situation de handicap, bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou d'élèves bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP). Dans ces deux cas, les aménagements pédagogiques formalisés dans les PPS ou dans les PAP, et mis en œuvre dans le cadre de l'enseignement qui leur est prodigué, doivent être autorisés pour l'épreuve orale.



Concernant les aménagements de l'épreuve orale du DNB, sont concernés plus particulièrement les candidats présentant des troubles des fonctions auditives, des troubles du langage oral ou de la parole ou des troubles du spectre autistique, limitant de manière substantielle leur capacité de communication.

Ces élèves peuvent bénéficier d'une adaptation de l'épreuve orale et être autorisés à s'exprimer selon leur modalité habituelle de communication (langue des signes française (LSF), langage parlé complété (LPC), systèmes palliatifs de communication comme par exemple l'usage de pictogrammes). Ces candidats peuvent aussi être accompagnés d'un interprète en LSF ou d'une aide humaine qui code ou reformule les questions et/ou traduit les réponses apportées aux jurys.

Le chef d'établissement, chef de centre du DNB, s'assure de la mise en œuvre de ces aménagements afin de garantir l'accessibilité de l'épreuve orale aux élèves concernés.

 Les sportifs de haut niveau, musiciens en tournée, candidats inscrits au CNED ne pouvant pas se déplacer sur le lieu de l'examen présentent un dossier évalué par les enseignants dans le cadre de leur suivi scolaire.

# Les objectifs et les modalités de l'épreuve orale au DNB

L'épreuve orale au DNB est une soutenance de projet. Elle se déroule en deux temps : un exposé de 5 minutes suivi d'un entretien avec le jury, le tout ne dépassant pas 15 minutes, si le candidat se présente seul.

Si plusieurs candidats se produisent ensemble (3 au maximum), l'épreuve comprend un exposé d'environ 10 minutes suivi d'un entretien de 15 minutes environ, le tout ne dépassant pas 25 minutes.

Il n'y a pas de temps de préparation avant la soutenance pour le candidat.

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé).

Il limite le choix de son sujet aux contenus d'enseignement du cycle 4. On n'interdira pas aux élèves de puiser dans les travaux menés dès le début du cycle.

L'élève peut appuyer son exposé sur une production qu'il a réalisée dans le cadre du projet choisi. Cette production peut prendre la forme d'un document écrit, d'un panneau, d'une réalisation plastique, d'un document audio, vidéo (confectionné par le candidat ou témoignant d'un spectacle vécu) ou d'un objet élaboré. La production n'est pas évaluée en tant que telle et ne constitue pas le cœur de l'exposé mais vient en illustrer les propos. Les professeur.e.s apportent leurs conseils sur la pertinence du choix de ces supports de soutenance. Le candidat peut également enrichir les contenus de son exposé par la mention d'expériences vécues hors temps scolaire si celles-ci alimentent opportunément le sujet.

# L'accompagnement des candidats en amont de l'épreuve

Cette épreuve du DNB suppose que les élèves aient effectivement vécu une démarche de projet dans le cadre des enseignements communs et complémentaires (voire de complément) au cours du cycle 4. Toute démarche de projet induit une problématique, un plan d'actions, un échéancier et conduit les élèves seuls ou en groupes à une ou plusieurs réalisations.

Pour placer les candidats en situation de réussite, diverses modalités d'accompagnement



peuvent être définies en conseil pédagogique :

- Aider les élèves suffisamment tôt dans le choix du projet à soutenir.
- Leur proposer, si besoin, l'appui d'une personne ressource.
- Saisir toute opportunité de former à la démarche de projet et préparer la soutenance (planification et points d'étape, problématisation, recherche ou sélection de documents ou d'illustrations, choix des intitulés, organisation des éléments, appropriation des critères d'évaluation, etc.).
- Encourager les élèves à l'utilisation d'un carnet de bord ou d'autres outils de suivi.
- Permettre aux élèves de s'entraîner de façon régulière dans le déroulement des enseignements et éventuellement par l'organisation de mises en situation spécifiques, en privilégiant les outils numériques pour la remédiation (enregistrements audio, vidéo). L'accompagnement personnalisé est un espace pédagogique approprié pour le développement des compétences requises mais pas le seul.

# Les conditions matérielles et les lieux

Pour apporter de bonnes conditions d'accueil aux candidats, on s'appuie sur l'expérience acquise lors de l'épreuve orale d'histoire des arts.

La soutenance de projet nécessite un lieu adapté et entièrement dédié en fonction des possibilités des établissements. L'espace y est organisé en amont afin que chaque candidat ou membre du jury puisse échanger dans des conditions de confort satisfaisantes. Les jurys sont installés de la manière la plus confortable possible et les candidats, surtout s'ils sont plusieurs, doivent pouvoir bénéficier d'un espace libre suffisant, organisé autour d'un tableau avec un vidéoprojecteur, d'un appareil de diffusion audio de qualité couplé avec l'ordinateur et de supports pour accrocher/poser des objets ou des affiches.

On veillera à faciliter en amont pour les élèves la préparation technique de chaque prestation.

# Le choix des dates pour l'épreuve

Dans certaines disciplines, les professeur.e.s risquent d'être aussi sollicité.e.s en tant que membres de jury d'épreuves orales du baccalauréat. Une communication fluide au sein du collège, en liaison avec les corps d'inspection et la direction des examens et concours facilitera la bonne organisation de toutes les épreuves orales.

# Le déroulement de l'épreuve

Le temps de parole de chaque candidat lors de sa présentation (5 mn maximum) doit être respecté et encouragé. Il convient donc de ne pas interrompre une prestation, même pour enrichir les propos exposés mais de la laisser se développer avant d'entamer les échanges. Dans ce temps d'exposé, le jury n'intervient que pour relancer les propos d'un candidat qui ne s'exprime plus, afin de le guider vers le développement de son idée ou vers de nouvelles pistes. Il peut ensuite ouvrir les échanges qui suivent l'exposé à d'autres projets réalisés dans le cadre des EPI ou des parcours, si cette ouverture alimente les échanges et valorise son investissement.

# L'évaluation des candidats

L'épreuve orale est évaluée sur 100 points. 50 points sont dévolus à la maîtrise de l'expression orale, 50 à la maîtrise du sujet exposé.

Pour les candidats individuels, l'épreuve est évaluée sur 200 points (100 + 100).

Les critères indiqués dans la note de service du 6 avril 2016 ne le sont qu'à titre indicatif.



Une fois l'intitulé et les contenus des projets renseignés par les candidats, les équipes pédagogiques se concertent et, sur la base de cette concertation, sont arrêtés, à l'initiative d'une instance institutionnelle de l'établissement (le conseil pédagogique), l'ensemble des critères d'évaluation (ceux communs à toutes les prestations et ceux plus spécifiques à la nature du projet). Un document support d'évaluation est ainsi formalisé et entériné.

Il convient de relever que la maîtrise de l'expression orale recoupe plutôt un choix de critères communs à toute prestation alors que la maîtrise du sujet peut faire éventuellement l'objet d'une approche plus spécifique.

Concernant le choix des critères, il convient également de pointer quelques écueils :

- La multiplication des critères retenus: elle noie l'évaluation d'une prestation qui doit être observée et évaluée dans son ensemble.
- La répartition de points par critère : par un émiettement d'observables déconnectés les uns des autres, elle entrave une évaluation des compétences mobilisées par le candidat.
- Si des compétences spécifiques à une discipline peuvent être sollicitées durant l'oral, l'évaluation du candidat se fait toujours à partir des compétences partagées.
- Le « recyclage » de la fiche d'évaluation utilisée pour l'épreuve d'histoire des arts de la session 2016 est à proscrire. Les critères d'évaluation s'appuient désormais sur des compétences et sur leur mobilisation.

Une procédure d'évaluation équivalente aux 400 points du contrôle continu est à privilégier. Elle permet de définir quatre niveaux de maîtrise (insuffisant, fragile, satisfaisant, très bien) qui sont parfaitement adaptés à l'attribution des 50 points pour la maîtrise de l'expression orale et des 50 points pour celle du sujet.

A l'issue de la prestation de chaque candidat, un temps dédié à l'évaluation (environ 5 mn) permet aux jurys de se concerter sur les observations recueillies et de traduire la prestation de chacun en niveaux d'acquisition puis en en points pour les deux objectifs ciblés : maîtrise de l'expression orale et du sujet.

La simulation proposée en annexe 3 met en lumière, à partir d'un exemple, les éléments permettant de traduire les critères en niveaux d'acquisition puis en points. Cette simulation permet de détourner les jurys de la tentation d'une négociation sur des différentiels trop précis (une évaluation qui serait au point près, par exemple).

Pour mémoire, peuvent être rappelés les attendus en fin de cycle 4 de la compétence S'exprimer à l'oral (composante 1 du domaine 1 du Socle, Les langages pour penser et communiquer, à retrouver dans le Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle – cf sitographie ci-dessous) :

Sans que soient exigées de l'élève une correction absolue dans l'expression et une maîtrise complète des techniques de l'exposé et du débat, on attend de lui :

- Qu'il soit capable d'une prise de parole continue d'une durée variable selon les types de discours (de cinq à dix minutes au maximum, si le propos croise narration, description, opinion et argumentation; moins s'il s'agit d'une seule de ces composantes), avec quelques relances de la part du professeur si nécessaire;
- Qu'il puisse exprimer une impression, un avis, une opinion de manière raisonnée, en respectant les formes d'un oral codifié et socialisé;
- Qu'il sache faire preuve d'une relative liberté (indépendance) dans sa prise de parole par rapport à ses notes de préparation.



Entrent également en ligne de compte pour garantir la richesse et l'équité de l'évaluation :

- la prise en compte de l'investissement de l'élève dans le projet présenté;
- sa capacité à rebondir sur les questions du jury ;
- sa capacité à revenir sur ses propos, pour les compléter, les nuancer ou les réorienter.

Ces remarques (investissement de l'élève, compétences acquises, points d'amélioration) et l'appréciation de synthèse sont rassemblées sur le document support de l'évaluation et conservées à l'issue de l'épreuve par le chef d'établissement sans que le contenu ne fasse l'objet d'une communication aux candidats, ceci jusqu'à la publication des résultats.

Une réunion sera organisée au sein de chaque département pour vous présenter les nouvelles modalités d'organisation du DNB.

Je vous remercie de votre parfait investissement dans la mise en œuvre du nouveau brevet pour lequel l'épreuve orale de soutenance de projet constitue une novation essentielle.

Françoise Moulin Civil



# ANNEXE 1 : des ressources pour la préparation des candidats et l'accompagnement des équipes

Le site Eduscol propose des ressources regroupées selon des thématiques transversales ou par entrées disciplinaires qui aideront les équipes dans leur démarche d'accompagnement pour la préparation des élèves à cette épreuve.

Les quelques propositions ci-dessous ne doivent pas restreindre une consultation plus large de toutes les ressources d'accompagnement proposées sur le site Eduscol dans le cadre de la refondation de l'école.

## Parcours:

Le parcours avenir

http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html

Le parcours citoyen

http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html

Le parcours d'éducation artistique et culturel

http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html

Le parcours éducatif de santé

http://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html

# Démarche de projet :

Enseigner les arts plastiques et projet de l'élève

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts\_plastiques/31/5/31\_RA\_C4\_AP\_EnseignementAp\_projet\_eleve\_567315.pdf

La problématique de séquence en éducation musicale

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Education musicale/24/6/8 RA C4 EM Problem atique-sequence DM 570246.pdf

Ressources d'accompagnement du programme de technologie cycle 4

http://eduscol.education.fr/cid99549/ressources-technologie-c4.html

Enseignements pratiques interdisciplinaires

http://eduscol.education.fr/pid34197/enseignements-pratiques-interdisciplinaires.html

# Expression orale:

Enseignement de l'oral en français

http://eduscol.education.fr/lettres/enseigner/ressources-par-competence-du-socle/cycle-4.html

http://lettres.ac-orleans-tours.fr/oral/construire des competences doral/

http://eduscol.education.fr/cid85480/atelier-1-preparer-un-oral-d-examen.html et

http://eduscol.education.fr/pnf-lettres/spip.php?rubrique40

# Evaluation:

Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College 2016/74/6/RAE Evaluation socle cycle 4 643746.pdf



# ANNEXE 2 : proposition de cahier des charges du parcours avenir pour le DNB 2017

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2015 détaillant son référentiel, le parcours Avenir doit permettre à l'élève de découvrir l'environnement économique et professionnel, de développer son sens de l'engagement ou d'initiative et de construire un projet d'orientation scolaire et professionnel choisi.

A l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup>, l'évaluation du parcours éducatif « parcours Avenir » doit porter sur un projet visant à mettre en valeur :

- 1. La maîtrise de capacités méthodologiques :
  - Explorer et découvrir un secteur d'activité ou l'organisation d'une entreprise, d'une association ou le marché du travail.
  - Connaître les parcours de formation post 3<sup>ème</sup>, les voies d'accès aux divers champs professionnels et quelques outils d'aide à l'orientation (Folios, outils de l'Onisep, logiciels d'orientation).
- 2. La capacité d'analyse des expériences conduites auprès des établissements de formation par la voie scolaire ou par apprentissage, auprès des acteurs du monde économique et professionnel (les entreprises individuelles, les Très Petites Entreprises (TPE), les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les grandes entreprises publiques et privées, les associations, les collectivités territoriales, les services de l'Etat, etc).
- La connaissance d'un ou plusieurs secteurs professionnels avec quelques métiers associés ou la connaissance des voies de formation sous statut scolaire (générale, technologique, professionnelle), ou en apprentissage.
- Un travail collectif mettant en lien quelques disciplines et l'orientation dans le cadre d'un EPI.

Cette épreuve orale n'a pas pour objet de juger le projet exposé mais elle doit s'attacher à identifier la démarche du candidat, les compétences et les connaissances acquises, le degré d'autonomie dans les recherches et la capacité à analyser son positionnement dans le travail individuel ou collectif conduit.

Un support écrit numérique (dossier, diaporama) ou document vidéo peut servir à la soutenance orale.

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ANNEXE 3 : une situation d'évaluation à partir d'un projet issu du parcours citoyen

RÉCION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

académie Luon

MINISTÉRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE





Ce module de cycle 3 ne pourra pas être choisi dans 2 ans par les élèves concernés pour l'oral du DNB mais la situation d'évaluation Il a permis de reformuler la Charte de la laïcité pour la rendre compréhensible par tous les acteurs du collège, parents, élèves et En partant d'un « module laïcité » élaboré en 2014-15 entre 2 classes de CM2 et de 6<sup>eme</sup>, au collège Paul Eluard de Vénissieux. qu'il dégage est entièrement transposable pour un projet rattaché au parcours citoyen en cycle 4.

personnels. Il a été porté par une professeure d'histoire, géographie et EMC soutenu par des professeurs de SVT et d'anglais.

# Grandes étapes :

- découverte des textes fondateurs et des lois concernant la laïcité en France.
- Travail d'explication puis de simplification de la charte de la laïcité à l'école : reformulation seul puis à deux, confrontation des articles reformulés en groupe de 4, vote en grand groupe pour les articles reformulés, choix du nombre d'articles pour cette charte simplifiée.
- Découverte du pluralisme religieux grâce au jeu (Arbre à défis d'Entequeteasso, pour une meilleure connaissance des religions monothéistes et pour comprendre en quoi la laïcité les protège toutes).
- Choix de l'emplacement de la Charte à partir de la circulaire de septembre 2013 sur la laïcité, argumentation de ce choix par écrit pour validation à destination du chef d'établissement.
- Illustration de chaque article et réalisation d'une affiche collective, chaque classe avec son propre visuel.
  - Présentation du résultat à l'oral à destination des élèves de CM2 et des parents.
- Rédaction d'un courrier pour expliquer le travail à tous les parents.



RÉGIONACADÉMIQUE ALYERGNE-RHÔNE-ALPES

# Proposition de descripteurs et de modalité d'évaluation pour l'oral du DNB en lien avec ce projet :

Critères	Insuffisant 10 pts	Fragile 25 pts	Satisfaisant 40 pts	Très bien 50 pts
ner dev e manie aux not	Propos peu préparés, de grands silences.	Des propos intelligibles mais désorganisés.	Une élocution fluide partiellement organisée.	Un exposé clair.
Utiliser un langage adapté, riche et compréhensible	Commet des erreurs qui rendent la compréhension difficile.	La langue est correcte mais le registre n'est pas toujours adapté.	S'exprime dans un langage adapté.	S'exprime dans un langage adapté, riche et soutenu.
Réagir aux questions du jury.	Compréhension difficile des questions.	Réactions simples et limitées aux questions.	Un effort pour répondre aux questions avec argumentations.	Argumente de manière pertinente et efficace.
Appréciation :	Expression orale / 50 =			
Identifier les enjeux (scientifiques, culturels, civiques, éducatifs)	Peu de réfèrences à des valeurs et attitudes à adopter.	Des références mais peu de lien avec les valeurs qu'il porte.	Mention de textes avec des références argumentées.	Le sens du projet a été bien compris.
Présenter les grandes phases du travail et les objectifs.	Pas de présentation organisée.	Présentation sommaire.	Présentation cohérente mais incomplète.	Présentation complète et cohérente.
Exposer son implication et les éventuelles difficultés rencontrées.	Pas de prise de conscience du travail réalisé.	Explications superficielles ou inadaptées.	Des motivations et un engagement bien exposés.	Une prise de recul sur le travail accompli.
Appréciation :	Maîtrise du sujet / 50 =	400		
Appréciation :	Oral DNB / 100 =			

Bonus : l'élève a su remettre en contexte le projet dans une situation vécue dans son quotidien.